

Ça commence bien 2006!!!

Le 6 décembre la direction diffusait une information :

Faisant suite à une demande exprimée par plusieurs organisations syndicales, le prolongement de la fermeture de fin d'année sera présenté aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion plénière du 22 décembre prochain.

En conséquence, l'établissement restera fermé le 2 janvier 2006.

Les personnels pourront imputer leur absence à cette date, à leur convenance, au titre des JRTTe, JRTTs, congés-payés ou récupération.

La forme :

Chacun peut constater que les méthodes de la direction sont douteuses, puisqu'elle omet de citer quelles organisations ont pu faire une telle demande, alors qu'elle sait si bien le faire dans d'autres occasions.

Elle cherche à créer un doute susceptible de discréditer aux yeux du personnel toutes les organisations.

Tant que la direction ne citera pas le nom de ces organisations, nous considérerons que cette affirmation est une pure invention.

N'en doutons pas, la direction en est capable !

Le fond :

Si l'on exclut la fermeture entre Noël et le premier janvier (parfaitement définie par accord d'entreprise), la fermeture le 2 janvier 2006 correspond à une deuxième fermeture, donc à un fractionnement. Or l'article L223-8 du code du travail prévoit :

« Lorsque le congé s'accompagne de la fermeture de l'établissement, le fractionnement peut-être effectué par l'employeur sur avis conforme des délégués du personnel ou à défaut de délégués, avec l'agrément des salariés »

En son temps, la direction SEP avait renoncé à une deuxième fermeture parce qu'elle n'avait pas été acceptée par les délégués du personnel.

Nous avons contacté la direction pour qu'elle respecte le code du travail, après réflexion elle a décidé de convoquer les Délégués du personnel.

Enfin, nous avons appris récemment qu'à Vernon la direction avait donné le 2 janvier à tout le personnel.

Ce que la direction de Vernon sait faire, la direction de Bordeaux peut le faire... !!

Comme nous l'avons toujours fait, nous défendrons la libre prise des congés et combattons toute fermeture.

Nous ne préjugeons pas de la réaction d'une direction qui a déjà montré de fortes capacités à ne pas respecter des accords qu'elle a signé et quelques textes de lois.

Nous demandons à tout le personnel qui ne désire pas prendre de congés le 2 janvier de ne poser aucune RTT, congé, (ou autre) pour ce jour là.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr